COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

Du 19 mai 2011 **n°35**

Rapporteur : Madame RABUSSIER

<u>OBJET</u> : Convention de Partenariat entre le LEPA de Thuré et la commune de Châtellerault pour des travaux de plantations au jardin public de Châtellerault.

Mesdames, Messieurs,

En mars 2010, la commune de Châtellerault a mis en place la gestion différenciée de ses espaces verts.

Dans le cadre de cette politique, le service cadre de vie a développé des actions pédagogiques en faveur des scolaires, afin de les sensibiliser à cette nouvelle gestion.

Le jardin public a été classé en code 1 : jardin de prestige, espaces publics d'excellence horticole.

Afin d'allier sensibilisation pédagogique à la gestion différenciée et techniques horticoles, un partenariat avec le LEPA (lycée d'enseignement professionnel agricole), et plus précisément son pôle formation « Nat'Thuré Végétal » a été engagé.

Un projet de plantation des massifs du jardin public de Châtellerault, a été décidé comprenant : l'arrachage, la récupération des arbustes, des plantes vivaces et des bulbes, la préparation des sols, la plantation de plantes saisonnières pour l'été 2011. Les travaux se dérouleront dans la 2ème quinzaine de mai 2011.

* * * * *

VU l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales, relatif aux attributions du conseil municipal,

CONSIDERANT que cette convention de partenariat prévoit la fourniture par la commune de Châtellerault des matériaux et des végétaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'établir une convention de partenariat avec le LEPA de THURE, pôle de formation « Nat'Thuré Végétal », dans le cadre d'un projet de plantations au jardin public de Châtellerault,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention, et toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 26/05/2011 N°3935
Publié au siège de la Mairie, le 26/05/2011

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM